



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

MAIRIE de CROTS

05200

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
du jeudi 28 décembre 2017 à 14h

Présents : Jean-Pierre GANDOIS, Gérard GARNIER, Jean-Noël BONARDI, Danièle EVIN, Bernard SIGNORET, Nadine MARGAILLAN, Lionel RAIMBAULT, Amélie MONCOMBLE, David SIGNORET, Henri DUSSERRES, Jean-Daniel GUIEU, Carole CHAVET.

Excusés : Dominique CERBELAUD (pouvoir à Jean-Pierre GANDOIS), Marc CEZANNE (Pouvoir à Gérard GARNIER).

Absents : Chantal BIBAUT, Amélie MONCOMBLE.

Secrétaire de séance : Danièle EVIN.

---

**ORDRE DU JOUR :**

- 01 Vente de l'école de la Montagne
- 02 Vente du ranch du Boscodon
- Questions diverses

*La séance est ouverte à 19h15*

Monsieur le Maire ouvre la séance et indique que par manque de temps, le compte-rendu du 7/12/2017 n'a pu être fait et sera présenté aux votes lors du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

**01 Vente école de la Montagne**

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°59/2012 déclassant l'ancienne école de la Montagne dans le domaine privé de la commune et la n°46/2013 autorisant la vente aux consorts Benoit/Goerger. Les consorts Benoit / Goerger s'étant désistés et le Service des Domaines ayant revu son estimation à la baisse, la commune avait confié par délibération n°45/2017, la vente de ce bien à l'agence Square Habitat pour un montant de 99 000€.

Il indique que l'agence Square Habitat a trouvé un acheteur en la personne de Melle Marion Besseau au prix de 99 000€ (quatre vingt dix neuf mille euros).

Approuvé à l'unanimité.

**02 Vente du ranch du Boscodon**

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que l'acquéreur mentionné dans la délibération n°44/2015 du 16/07/2015 pour l'acquisition du Ranch du Boscodon s'est désisté.

Il rappelle qu'à la sollicitation de la commune, la Safer a été chargée de la vente de ce bien composé de l'ensemble des parcelles cadastrées en Section A, n°1217, 288, 1219, 1218, 1220 incluant des bâtiments à usage équestre.

Monsieur le Maire indique que Monsieur et Madame Mickaël et Laetitia BRUN se sont portés acquéreurs de ce bien au prix de 30 000€ (Trente mille euros) et que la Safer leur a attribué.

Approuvé à l'unanimité.

**Questions diverses**

Pas de questions diverses

*La séance est levée à 15h10.*

**Le Maire,  
Jean-Pierre GANDOIS.**